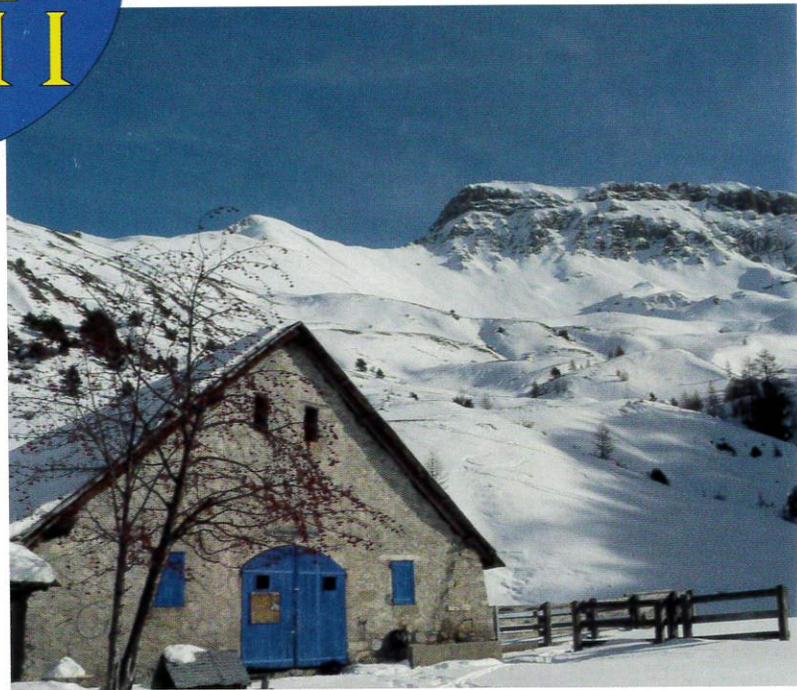


Au Cœur DE SEYNE

BULLETIN MUNICIPAL
N°1

JANVIER 2021





LE MOT DU MAIRE

Chères Seynoises, Chers Seynois,

C'est avec plaisir que je vous adresse le bulletin municipal de notre commune nouvellement baptisé « Au Cœur de Seyne ».

Ce nouveau format, appelé à évoluer rapidement, vous permettra d'obtenir une information complète et détaillée sur l'actualité communale et les grands projets. Ce bulletin participe de notre volonté de mieux vous informer afin que vous soyez pleinement associés au processus de décision. Ainsi, chaque semestre : chaque conseiller municipal rendra compte de sa délégation, les derniers développements des projets en cours, l'actualité de la commune et les grands enjeux de développement vous seront exposés.

Dans ce premier numéro, vous découvrirez la composition du conseil municipal et les délégations que j'ai souhaité donner à chaque élu, sans exception. Ainsi, outre les 13 membres de la liste « Vivons Seyne », les 2 membres de la liste « Seyne vers l'avenir » ont reçu des délégations importantes : « Associations et festivités » d'une part et « Coopération intercommunale » d'autre part. Ils sont donc pleinement associés à la nouvelle dynamique qui se met en place et je sais pouvoir compter sur eux pour travailler dans le sens de l'intérêt général.

Malgré l'épidémie de Covid-19 qui a retardé notre prise de fonction (élu le 15 mars 2020, le nouveau conseil n'a été installé que le 23 mai 2020) et qui entrave l'avancement de certains dossiers, le nouveau conseil municipal s'est rapidement mis au travail pour mettre en œuvre le programme qui a reçu le soutien d'une majorité d'entre vous.

Afin de prendre en compte le retard d'installation et la période estivale durant laquelle de nombreuses entreprises sont fermées, le terme du « programme des 100 jours » a été décalé à la fin des vacances de la Toussaint.

Pour autant, ainsi que vous le découvrirez plus loin dans ce bulletin, de nombreux objectifs sont déjà atteints. Parmi eux, le plus emblématique demeure la fin du projet de refuge. C'est désormais acté : il n'y aura pas de refuge d'altitude à Seyne. Le développement des pages 20 et 21, vous permettra d'obtenir toutes les informations nécessaires à la compréhension de ce dossier.

Néanmoins, je tiens à dire ici que l'abandon du projet de refuge correspond aux très nombreux échanges que nous avons eus avec vous lors de la campagne électorale.

Si notre rôle d'élu nous permet de prendre des décisions au nom de nos concitoyens, il ne nous empêche pas d'être à l'écoute de leurs avis. En prenant cette décision nous nous sommes donc rangés à l'avis de la population longuement écoutée et consultée.

Parmi les autres projets du programme, nous avons annoncé le développement du Grand-Puy comme pôle de loisirs 4 saisons. Sur ce dossier, je ne souhaite pas reproduire les erreurs du passé en laissant la population de côté dès le début de la réflexion. Aussi, avec l'équipe municipale, nous avons organisé une grande journée portes ouvertes au Grand-Puy, le 18 octobre, durant laquelle les participants ont pu constater l'état actuel du site et son potentiel. Après l'apéritif déjeunatoire offert par la mairie et la prise du repas tiré du sac au sommet du télésiège, un temps d'échange a permis de commencer à imaginer l'avenir du site. A l'issue un groupe de travail a été constitué pour le développement du site du Grand-Puy. Si vous êtes intéressés vous pouvez le rejoindre en vous faisant connaître en mairie.

Je remercie sincèrement les personnes présentes d'avoir été au rendez-vous !

Sachez par ailleurs que je suis entièrement à votre écoute et que la porte de mon bureau vous est toujours ouverte. N'hésitez donc pas à prendre rendez-vous !

Belle année 2021 à toutes et à tous.

LAURENT PASCAL

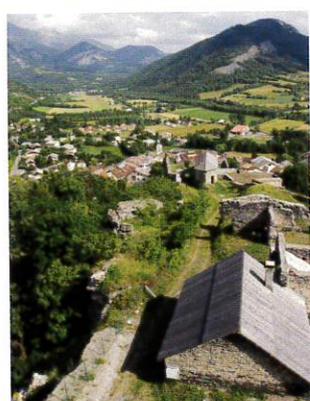
SOMMAIRE



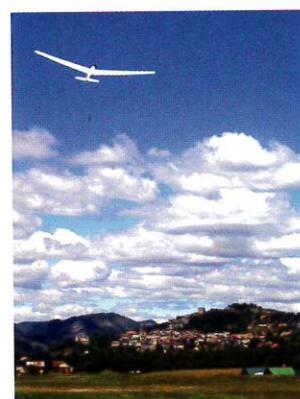
**Présentation
des élus
et de leurs
délégations
P4 - P17**



**Vie de la commune
et
services de secours
P24 - P27**



**La COVID 19
P18 - P19**



**Etat civil
P28 - P29**



**Le refuge de la
Résinière
P 20 - P 21**



**Les 100 jours
P30**



**Les finances
P22- P23**



**Le saviez-vous ?
P31 - P33**

Nathalie ESCLAPEZ

1ÈRE ADJOINTE

RESPONSABLE DES COMMISSIONS:

APPEL D'OFFRES / FINANCES, ECONOMIE,
EQUIPEMENTS TOURISTIQUES, COOPERATION
INTERCOMMUNALE.



BIOGRAPHIE

En couple | 40 ans | 2 enfants | Diplômée de Science Po Grenoble, spécialité service public | Diplômée de l'Institut Technique de Banque | Maîtrise des arts et métiers (dessinatrice industrielle)

Après mes études j'ai travaillé dans le domaine bancaire, tout d'abord au guichet et j'ai gravi les échelons jusqu'à conseillère auprès des professionnels en passant des diplômes dans ce domaine. Suite à la reprise de l'entreprise familiale par mon mari, j'ai décidé de l'accompagner, et je me suis reconvertie en 2011 au dessin industriel en passant une formation diplômante à domicile. Aujourd'hui, j'exerce un métier de technicienne dans le BTP

MES DÉLÉGATIONS

Appel d'Offres, Finances | Equipements Touristiques

- Elaboration du budget principal et des budgets annexes
- Suivi de l'exécution des différents budgets
- Préparation et suivi des marchés publics
- Développement des équipements touristiques

La commission Appel d'offres - Finances a eu, pour 2020 dans ses premières missions, l'élaboration du budget de la commune. Ce budget est établi en collaboration avec l'ensemble des autres commissions qui donnent à la commission finances les grandes orientations budgétaires.

Commission équipements touristiques

Le tourisme est une thématique transversale qui se retrouve dans plusieurs autres commissions. Il est apparu nécessaire que cette commission se concentre sur 2 points majeurs :

- L'aménagement des berges de la Blanche : ce projet est en lien direct avec le projet de plan d'eau de la commune de Selonnet. Pour plus de cohérence il doit être mené en parallèle, l'idée étant de créer une liaison douce et verte entre Seyne et Selonnet, tout en aménageant des coins baignades et pêche. Une réunion avec l'ensemble des propriétaires de terrains le long de la rivière va être proposée très prochainement pour leur

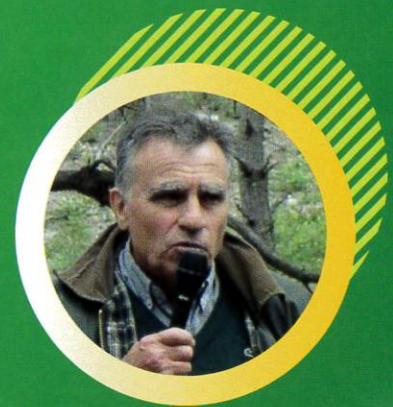
expliquer nos souhaits sur ce projet et pour obtenir leurs avis et leurs idées.

- Le développement 4 saisons de la station du Grand Puy : une rencontre a eu lieu avec le comité de station pour la mise en place d'activités pour cet été, en complément du VTT (parcours pédestre pour les familles agrémenté d'un questionnaire découverte à l'attention des enfants). Plusieurs idées ont émergé depuis la première réunion de la commission mi-juin. Des contacts ont été pris avec différents intervenants. Des visites sur site ont eu lieu en juillet et en octobre pour étudier certains types d'activités. Les prochaines réunions de la commission permettront de discuter de toutes les possibilités envisageables, avant de faire une première présentation à la population dès que la situation sanitaire le permettra. Tout le travail de cette commission se fait également avec l'aide de la commission Grand-Puy qui, elle, est d'avantage dédiée au fonctionnement actuel de la station.

Dominique BARON

2ÈME ADJOINT

RESPONSABLE DES COMMISSIONS:
ENVIRONNEMENT / ENERGIES, FORÊT /
AGRICULTURE / PASTORALISME, CULTURE
/ PATRIMOINE.



BIOGRAPHIE

Marié | 69 ans | 2 enfants | Ecole supérieure d'agriculture | ESITPA

J'ai été agriculteur éleveur durant 9 ans en Loir et Cher, puis technicien d'élevage à la Chambre d'Agriculture pendant 8 ans. J'ai fini ma carrière comme ingénieur pastoraliste au CERPAM, durant 25 ans (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée)

MA DÉLÉGATION

Forêt / Agriculture / Pastoralisme

- Suivi du plan d'aménagement forestier
- Développement des activités agricoles et artisanales basées sur les ressources naturelles de la commune
- Faire vivre le lien avec le monde agricole
- Superviser le projet d'installation d'un maraîcher alpin

Cette commission s'occupe de tout ce qui touche à la gestion des espaces naturels de notre commune.

Au niveau forestier : La forêt seynoise représente une richesse, et donc un atout, à plusieurs titres :

- Bois énergie : nombreux peuplements de résineux, non utilisables en bois d'œuvre, mais valorisés par les techniques contemporaines du bois énergie.
- Loisirs : réseau de pistes accueillantes permettant des balades tranquilles en famille.
- Bois d'œuvre et charpente : nos peuplements sont parfois un peu trop « branchus » et ne permettent pas toujours une valorisation, il en existe néanmoins dans les peuplements situés sur des substrats plus riches et bien exposés. Nous envisageons la création d'une unité de production de bois lamellé collé sur notre territoire.

Au niveau agricole :

- Un nouveau pont bascule, plus pratique d'utilisation, va être installé dès cet hiver.

- Faire participer les éleveurs à l'entretien de l'écrin paysager de notre territoire communal est une préoccupation majeure de la Municipalité
- L'abattoir (et l'atelier de découpe) sont pour nos éleveurs des outils précieux leur permettant de pratiquer la vente directe et de s'inscrire dans des schémas de vente en circuit court. Nous saurons mettre tout en œuvre pour le conserver.

Au niveau du pastoralisme :

Sur notre commune les pratiques agro-sylvopastorales sont largement mises en œuvre. Elles nécessitent en amont des négociations avec les gestionnaires forestiers et les instances environnementales. Nous aidons les éleveurs dans toutes ces démarches notamment en ce qui concerne la mobilisation foncière par la mise en place de conventions pluriannuelles de pâturage, la création de groupements pastoraux et d'Associations Syndicales Libres (ASL). Favoriser la concertation entre tous les utilisateurs des espaces naturels de notre commune, reste une priorité pour notre Municipalité et dans le cadre de cette commission nous y veillerons particulièrement.

Brigitte THOMAS

3ÈME ADJOINTE

RESPONSABLE DES COMMISSIONS:
GRAND-PUY, SOCIAL ET SANTÉ / GIP,
SPORTS, SCOLAIRE ET JEUNESSE,
COMMUNICATION.



BIOGRAPHIE

Mariée | 62 ans | 3 enfants | 4 petits enfants | Titulaire d'un BAC Scientifique | Ecole d'infirmière | Cadre de santé infirmier | Licence en sciences sanitaires et sociales | Formatrice en institut de soins infirmiers
Résidente à Seyne toute l'année depuis 2014. Infirmière de 1985 à 2001, j'ai essentiellement exercé en service de réanimation. En 2001, j'obtiens mes diplômes de cadre de santé infirmier et une licence en sciences sanitaires et sociales. En fonction de 2001 à 2009, en Unité de Soins Intensifs de Cardiologie puis en réanimation polyvalente, j'ai continué ma carrière comme formatrice en Institut de formation en Soins Infirmiers et retraitée depuis 2014.

MES DÉLÉGATIONS

Social - Santé - GIP | Grand Puy

- Suivi des affaires sociales et de santé publique (dont le lien avec la Maison Médicale et le Jas de Malivert);
Mise en œuvre de la politique intergénérationnelle; Suivi du restaurant scolaire en lien avec le GIP; Gestion des appartements communaux
- Gestion de la station du Grand-Puy

Grand-Puy :

Depuis cet été vous pouvez pique-niquer au pied et en haut du télésiège des crêtes. A l'arrivée du télésiège, 2 parcours ludiques d'énigmes à résoudre (enfant et adolescent) étaient proposés avec le comité de la station. La mairie a soutenu ce dernier en subventionnant la sérigraphie des panneaux et en organisant la pose à la mi-juillet. Ces deux parcours sont utilisables été (randonnée à pieds) comme hiver (randonnée en raquettes)

Dans nos projets d'une station de loisirs 4 saisons des devis sont en cours en vue de l'installation d'activités enfants et adultes utilisables toute l'année.

Affaires sociales, santé et GIP :

Dans le cadre de la santé, ce début de mandat a été très marqué par l'écriture et la mise en place des protocoles sanitaires dans les écoles,

au restaurant scolaire et à la piscine aidée de Mme GREGOIRE, responsable du GIP, avec des consignes ministérielles qui ont évolué par 3 fois en 1 mois lors des différentes phases du déconfinement. En termes d'affaires sociales, une visite au Jas de Malivert a permis de lister des petits travaux de réparation qui ont été faits courant septembre. Un achat de rideaux voilages pour la salle de restauration en collaboration avec les résidents est en cours et organisé par Mme ANDRÉ.

Pendant le confinement des visites à domicile ont permis de garder le lien avec les personnes fragiles ou isolées. D'autres actions sont prévues pour les prochains mois : organisation d'une réunion avec les propriétaires et locataires de la résidence Saint Pierre, rencontre avec l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), visite du GIP pour évaluer les besoins et envisager des améliorations.

Guillaume CHABOT

4ÈME ADJOINT

RESPONSABLE DES COMMISSIONS:
URBANISME, TECHNIQUE /
INFRASTRUCTURES



BIOGRAPHIE

En couple | 32 ans | Titulaire d'un BEPA | BAC Professionnel Agricole | CAP Conduite et Mécanique Routière
Passionné d'agriculture depuis tout petit, j'ai à cœur de m'investir au mieux au sein de divers organismes à vocation agricole dans le but de les dynamiser et de les pérenniser. Par ailleurs, je suis souvent trésorier de ces structures (Groupement Pastoral, Collectif d'Éleveurs Alpains, Magasin de Producteurs la Ferme aux Saveurs...). Mon activité saisonnière de loueur de ski, me permet une complémentarité de savoir-faire et une ouverture sur les domaines touristiques, économiques et sociaux. Egalement membre du bureau de l'USB Basket, j'aime m'investir pour le milieu associatif.

MA DÉLÉGATION URBANISME

- Suivi de l'instruction des autorisation d'urbanisme et de la vie du Plan Local d'Urbanisme
 - Mise en oeuvre et suivi du plan d'adressage
- Représentation de la commune au sein des commissions de sécurité
 - Suivi et mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Parmi mes missions, j'ai en charge la commission Urbanisme, dont je faisais déjà partie lors de la dernière mandature municipale. Ainsi, dans la continuité, j'espère servir au mieux les Seynois dans leurs démarches et leurs projets, tout en conservant le cachet de notre Vallée, grâce à des réalisations bien intégrées dans le paysage et respectant au plus près le code de l'urbanisme tout en permettant le développement des activités nécessaires à l'économie locale.

J'ai également en charge de réaliser le plan d'adressage de la commune dans le but de faciliter :

- l'accès aux soins et services à domicile : secours, service des eaux, électricité, gaz, téléphonie;
- le déploiement de la fibre;
- la circulation et les déplacements au travers des outils de cartographie mobiles : GPS, Smartphone, ...;
- les livraisons à domicile des commandes à distance.

Pour ce faire, j'aurai besoin de l'aide de tous les habitants de la commune ayant à cœur de personnaliser la dénomination de leur hameau.

Corinne LABELLE

CONSEILLÈRE MUNICIPALE
DÉLÉGUÉE À L'ECONOMIE



BIOGRAPHIE

Pacsée | 60 ans | 1 enfant | Prépa Vêto | Faculté de Pharmacie | Brevet de préparation de pharmacie | Formation d'agent général d'assurance

Après des études scientifiques, j'ai travaillé 4 ans à la pharmacie de Seyne avant de changer complètement d'orientation professionnelle, pour devenir agent général d'assurance. Métier que j'exerce depuis 32 ans, j'ai créé 4 emplois à ce jour.

MA DÉLÉGATION

- Installation et développement du commerce et de l'artisanat
- Gestion des locaux commerciaux appartenant à la commune
- Lancement et suivi de l'opération ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)

En place depuis le 28 mai seulement, le premier défi était de rendre utilisable l'ancien local du Café des Alpes pour y installer une boutique éphémère cet été. Des travaux importants doivent être réalisés. Nous avons fait le choix, dans un premier temps de mettre en sécurité l'électricité et de faire un appel à candidatures pour une boutique d'artisanat d'art, afin de créer un lien avec la place et d'attirer les touristes dans la rue. Trois artistes : Prisca : potière, Myriam : tourneuse sur bois et Marianne : photographe se sont associées pour faire revivre ce lieu.

Le pari est gagné, les clients ont été enchantés de l'expérience. Elle devrait être renouvelée l'année prochaine.

Les animations organisées par la Dynamique Seynoise, et les exposants présents dans la Grand Rue fermée le 14 juillet et le dimanche de la fête à Seyne ont aussi permis de ramener du monde dans les commerces. Nous n'avons malheureusement pas obtenu l'autorisation du Conseil départemental de fermer la rue, pendant l'été, pour les marchés du vendredi.

Ceci aurait permis, sans augmenter le nombre de forains, de rendre la Grand'Rue plus vivante.

L'achat des murs de l'ancien supermarché côté Barry est en cours. La mairie a déjà acquis l'ensemble du matériel cela permettra une reprise rapide des lieux par un prestataire.

En charge du dossier de revitalisation du territoire ORT, j'ai pris contact avec les responsables concernés au sein de PAA et de la DDT. Plusieurs rendez-vous ont eu lieu en septembre et octobre. Vous serez informés de l'avancement du projet lors du prochain bulletin municipal.

J'ai aussi rencontré des entrepreneurs désireux de s'installer dans le village principalement pour des activités commerciales n'existant pas ou plus. Ceci ne pourra qu'augmenter l'attrait de notre village.

Afin de favoriser des installations sur la commune et amener de nouveaux emplois, une enquête sur les besoins de locaux, terrains ou bureaux va être diligentée, des terrains étant encore disponibles.

Il faut rappeler néanmoins que le développement de la zone artisanale relève de la compétence de l'agglomération.

Alain PASTRE

CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ
AU VILLAGE



BIOGRAPHIE

Marié | 54 ans | 3 enfants | Formation d'ébéniste

Depuis 1988 Maître artisan menuisier et chef d'une entreprise de construction de maisons ossature bois à SEYNE quartier des Auches.

Impliqué depuis toujours dans la vie associative, culturelle ou sportive, vice-président de l'association Musique dans la Vallée, directeur du Chœur de la Blanche. Déjà 2 mandats effectués dont 7 ans adjoint à l'urbanisme et aux écoles

MA DÉLÉGATION

- Attractivité et cadre de vie du village
(propreté urbaine, mise en valeur des maisons du village, fleurissement...)
- Mise en valeur des jardins du village
- Gestion des marchés hebdomadaires
- Gestion de l'attribution des emplacements sur le domaine public
- Pilotage de la réflexion relative à la circulation dans le village

Dans le cadre de cette délégation village, voici le sens de mon action pour les 6 ans à venir : oeuvrer pour l'amélioration de notre cadre de vie, en commençant par l'embellissement de nos rues, placettes et ruelles, l'entretien et le nettoyage de nos espaces publics. En point de départ cette journée citoyenne (voir article joint) qui au sortir de notre premier confinement a permis de nous retrouver nombreux toute une journée sous le signe de la convivialité, l'échange, tout en travaillant avec efficacité ! Merci à tous. Je salue aussi le travail des employés communaux qui ont œuvré pour le village, épaulés par les emplois jeunes de juillet /août : une mention particulière pour le fleurissement, apprécié par tous et remarqué par les visiteurs venus nombreux cet été !

Le fleurissement, l'espace public élargi pour les terrasses des cafés et restaurants, l'ouverture du commerce éphémère, le village piétonnier pour les festivités, voilà tout un ensemble de choses qui a contribué à créer un environnement accueillant, un climat convivial.

Tout cela est à pérenniser, à améliorer, dans le cadre notamment du projet d'aménagement de la place d'Armes et celui d'une zone à 30 km/h pour la traversée du village. Cela permettra de réaliser des aménagements spécifiques tels que : rétrécissements en voie unique, élargissement de trottoirs par endroits, avec un objectif principal : favoriser la circulation douce, piétonne et cycliste. En parallèle un effort va être fait sur la signalisation des parkings et l'aménagement d'une zone dédiée aux camping-cars. Oui il nous faut créer tous ensemble un environnement agréable, propice à l'installation de nouveaux résidents, de nouveaux commerces et autres activités artisanales ou associatives, tout en confortant l'existant.

Dans ce sens, avec le soutien des services de l'état, du département et de PAA nous entamons une réflexion autour d'un projet de réhabilitation et transformation du parc immobilier « abandonné » du centre ancien. Pour tous ces projets structurants une nouvelle concertation avec la population sera organisée dès que les mesures sanitaires le permettront.

Fabienne MANCHE

CONSEILLÈRE MUNICIPALE
DÉLÉGUÉE À LA CULTURE ET
AU PATRIMOINE



BIOGRAPHIE

48 ans | 3 enfants | Titulaire d'un Bac A2 (littéraire) | CAP d'exécutant en publicité

Actuellement commerçante, je tiens sur Seyne une boutique de décoration depuis 4 ans. Issue d'une famille de commerçants, j'ai eu plusieurs commerces depuis 1995 dans des petits villages du centre Var en nom propre et en société, toujours dans la décoration, le prêt à porter, cadeaux, jouets en bois, souvenirs et produits bio (textile, compléments alimentaires, produits de beauté...). J'ai également eu la chance de cultiver la vigne pendant 3 ans.

MA DÉLÉGATION

- Mise en valeur du patrimoine seynois
- Développement des connaissances sur l'histoire de Seyne
- Développement de manifestations culturelles

Partenariat entre la commune de Seyne et l'Association Fort et Patrimoine par le biais d'une convention: la mise en valeur et l'entretien de ce site classé est primordial. Depuis quelques mois, une étude est réalisée quant à la réfection de la tour; le bâtiment est très abîmé côté ouest. A l'étude également la réfection des toitures de l'église de Nazareth et de la chapelle des Pénitents. Une vue par drone a été réalisée afin d'estimer les dégâts et les priorités. Les adhérents de cette association s'investissent énormément dans l'entretien quotidien: récemment le grand mur près de l'aire du cerisier a été rebâti.

Parce que notre vallée possède un
patrimoine inestimable,
et que la culture embellit notre quotidien...
Un bel échange en perspective !

Avec Maison du Mulet, devenue Association depuis janvier 2020, nous sommes liés également par une convention pour une durée de 3 ans. Lors d'une visite entre élus et les 14 adhérents, nous avons établi les priorités de réfection du bâtiment d'habitation où se déroulent actuellement, entre autres les ateliers de fabrication du pain. Des dossiers de subvention sont déjà en cours depuis plusieurs mois et nous avons obtenu un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux.

Par ailleurs, l'association s'est engagée à réaliser un grand nombre d'animations tout au long de l'année.

L'Université du Temps Libre: 2ème édition!

Ce partenariat avec l'UTL de Gap offre un dispositif de cours en visio-conférences et vous propose un large choix de matières et thématiques (histoire de l'art, sociologie, géologie, géographie...). Nous aimerions élargir cette action auprès des villages avoisinants, élaborer une collaboration intercommunale et ainsi augmenter le nombre d'adhérents afin d'offrir un certain confort de cours « à domicile ».

Inscription dès à présent via le site seyne.fr

Christophe BESSON

CONSEILLER MUNICIPAL
DÉLÉGUÉ AU SPORT



BIOGRAPHIE

Pacsé | 42 ans | 2 enfants | Titulaire d'un CAP-BEP peinture bâtiment | Brevet d'Etat Ski Alpin 1er degré
J'ai été scolarisé en collège et lycée dans des établissements sports études. J'ai été licencié et entraîneur à l'USB ski ainsi qu'à l'USB foot, licencié au club de vélo, et à l'USB boules, actuellement adhérent à l'USB tennis. Basket loisir 1 saison. J'aime le sport sous toutes ses formes et c'est tout naturellement que j'ai accepté d'œuvrer dans ce domaine au sein de la nouvelle municipalité.

MA DÉLÉGATION

- Développement de la pratique sportive et des événements sportifs
- Gestion du complexe sportif de la Maison des jeunes (plannings, travaux...)
- Installation et suivi de l'entretien des aires collectives de jeux pour enfants

Délégué au développement de la pratique sportive, je suis chargé des événements sportifs ainsi que de la gestion du complexe de la Maison des Jeunes, de l'installation et du suivi de l'entretien des aires de jeux collectives d'enfants.

Ma priorité actuelle : l'accueil, la sécurité, l'aménagement de la Maison des Jeunes et une bonne collaboration avec l'USB. Des travaux de réfection de façade de l'enceinte de l'ancien gymnase sur les parties Nord et Est ont été réalisés. Nous avons opté pour de la peinture qui reste la moins onéreuse et facilement rattrapable en cas de dégradation. La buvette aussi a eu droit à son rafraîchissement intérieur ainsi que les menuiseries extérieures. Des poubelles canines ont été installées, et le mobilier urbain réorganisé (table de pique-nique, bancs...). Nos projets durant le printemps : alimenter en eau potable les 2 zones d'aires de jeux pour les usagers qui n'ont pas d'autres alternatives que d'aller aux toilettes du parking pour s'hydrater ou se rafraîchir.

Cet automne le changement des jeux enfants à débuté. Ceux actuels ne répondent plus aux normes de sécurité. Les nouveaux sont indispensables à la Maison des Jeunes tant pour nos enfants que pour notre clientèle touristique. Nous aimerions aussi y intégrer un petit espace pique-nique à proximité. Enfin, nous avons pris la décision de laisser la piscine ouverte durant le mois de septembre avec une ouverture au public les mercredis et samedis après-midi et de proposer des créneaux pour les scolaires en semaine et ce jusqu'aux vacances de la Toussaint incluses.

Dans chaque enceinte sportive nous avons mis en place un protocole sanitaire Covid-19 afin d'accueillir tous nos sportifs et usagers dans les meilleures conditions. La Maison des Jeunes et ses abords doivent être un lieu de bien-être familial et sportif.

En ce qui concerne l'USB, qui est une association sportive pluridisciplinaire forte de 17 sections, nous voulons l'encourager et l'aider au mieux dans ses animations et ses besoins logistiques.

Jean REMUSAT

CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ À
L'ENVIRONNEMENT ET AUX
ENERGIES



BIOGRAPHIE

Célibataire | 38 ans | Titulaire d'un BAC STAE | BTSA Gestion et protection de la nature | Technicien cours d'eau
J'ai exercé plusieurs métiers dans différents domaines comme les travaux publics (maçonnerie), l'industrie (usine d'embouteillage), le commerce (magasin de Ski), l'agriculture...

Actuellement, je suis saisonnier avec une activité de technicien ski-man l'hiver et une activité d'expert en dégâts chez les agriculteurs le reste de l'année

MA DÉLÉGATION

- Actions de mise en valeur de l'environnement seynois
- Actions de pédagogie pour le développement durable (dont l'installation d'un composteur collectif au village)
 - Organisation de journées éco-citoyennes
 - Création d'un conservatoire de plants et d'arbres anciens
- Régulation des populations animales pouvant nuire au cadre de vie seynois
 - Développement et promotion des énergies renouvelables

En ce début de mandat nous avons organisé une journée éco-citoyenne où les citoyens seynois, mais aussi des citoyens d'autres communes se sont mobilisés en masse avec une cinquantaine de personnes présentes au rendez-vous. La journée fut une réussite et différents chantiers ont pu être menés à bien : propreté du village, entretien des espaces verts, Fort et jardins, entretien du bien matériel public... Lors de cette journée du matériel a été mis à disposition par la Mairie et nous tenons à remercier M. PIRIOU, gérant d'Intermarché de Seyne, et le Crédit Agricole, pour le don de gants vinyles et de tee-shirts. Je tiens particulièrement à remercier l'ensemble des bénévoles qui ont participé de près ou de loin à cette belle journée.

Un collectif de participants s'est lancé dans la réhabilitation des sentiers et notamment dans les réseaux secondaires (plutôt de types communaux),

car en effet les sentiers sont gérés par Provence Alpes Agglomération (P2A) au niveau des PR (Petites Randonnées), GR (Grandes Randonnées) et GRP (Grandes Randonnées de Pays), qui consacre et qui va consacrer une part importante du budget de P2A dédié aux sentiers, à notre commune qui comporte environ une cinquantaine de kilomètres de sentiers balisés.

Je représente la commune de Seyne au sein du Syndicat Mixte de l'ASSE/BLEONE (SMAB) qui gère entre autre le bassin versant de la Blanche, et également au sein du Syndicat Mixte du Massif des Monges (SMMM).

Enfin, une lettre sera distribuée aux habitants seynois afin de les informer sur le problème de la prolifération des pigeons dans le village, des risques sanitaires et de dégradation des biens, ainsi que les actions possibles à mener pour y remédier.

Virginie ISOARD

CONSEILLÈRE MUNICIPALE
DÉLÉGUÉE À LA
COMMUNICATION



BIOGRAPHIE

Célibataire | 35 ans | Titulaire d'un Bac STAE option production animale | BPJEPS Equitation mention tourisme équestre | Licence d'inséminateur équin et asin

Je suis assez polyvalente, j'ai exercé plusieurs métiers, toujours en saisonnier dans l'agricole et les remontées mécaniques principalement. De la conduite d'engins à la transformation, de la vente à la commercialisation, je me passionne pour beaucoup de choses. À partir d'avril je débiterai un emploi à temps plein en CDI à la ferme La Tchiote Bédigue à Selonnet.

MA DÉLÉGATION

- Mise en oeuvre et suivi des outils de communication permettant de renouer le lien entre les habitants et la commune, ainsi qu'entre agents municipaux et élus
 - Organisation des cérémonies officielles de la commune
 - Élaboration du bulletin municipal
- Supervision et mise à jour des supports numériques de la commune
 - Campagne de promotion de l'action municipale

La première chose que nous avons créé et distribuée par voie postale est un recueil de données. Baptisé "Seyne Info", il sert à vous alerter sur tous les faits importants de la commune (coupure d'eau, d'électricité, événements...) celui-ci est utilisé régulièrement pour vous informer de différents points (coupure d'eau, d'électricité, conseil municipaux, coupure de routes...) il comporte également un paragraphe à remplir si vous êtes résident permanent sensible (personnes âgées, isolées, handicapées...).

Ces personnes pourront être contactées par la mairie en cas d'urgence (crise du Covid par exemple), afin de mettre en place un service adapté à chaque situation. Nous joignons à ce bulletin un recueil au format détachable, il est également disponible sur le site : www.seyne.fr

Nous allons également réfléchir à faire de nos fêtes officielles (14 juillet, 11 novembre,...) de véritables événements festifs afin de redonner vie à notre village.

Nous avons modernisé les courriers officiels de la mairie : changement d'en tête et de blason afin de donner un élan nouveau aux écrits officiels.

Nous travaillons actuellement sur l'actualisation et la simplification du site internet de la mairie et la création d'un site internet dédié à la station du Grand-Puy axé sur de l'activité 4 saisons.

Vous êtes artisan, commerçant ou une entreprise, et vous souhaitez figurer sur notre futur site internet, je vous invite à remplir le formulaire en annexe de ce bulletin et à le retourner en mairie.

Nous développons les retransmissions en direct des différents événements proposés par la mairie par l'achat d'une caméra équipée wifi qui permettra une diffusion de meilleure qualité. Les conseils municipaux ainsi que d'autres manifestations seront disponibles via la plateforme "Facebook live" sur la page de la commune.

Audrey MANIVET

CONSEILLÈRE MUNICIPALE
DÉLÉGUÉE AU SCOLAIRE
ET À LA JEUNESSE



BIOGRAPHIE

En couple | 28 ans | 1 enfant | Titulaire d'un Bac Scientifique | BTS Agricole

J'aime le sport en général plus précisément la danse et le vélo, j'aime aussi la lecture. Sur Seyne depuis 2012, j'ai commencé à travailler la même année au restaurant les Alisiers et la saison 2012-2013 d'hiver au Grand-Puy. Depuis mars 2013, je suis employée polyvalente à l'Intermarché de Seyne.

MA DÉLÉGATION

- Lien avec les établissements scolaires implantés sur le territoire communal
 - Création et suivi du conseil municipal des jeunes
- Suivi du centre de loisirs mis en place durant les périodes de vacances

Depuis que nous avons été élus, j'ai pu mettre en place différentes actions :

Suite à la crise sanitaire, j'ai participé à la mise en place d'un questionnaire pour les écoles afin de pouvoir ajuster au mieux le protocole sanitaire, j'ai pu rencontrer les directrices des écoles (maternelle et primaire), pour faire un point sur ce qu'elles attendent de la mairie ainsi que sur les travaux à effectuer pour la rentrée. Nous avons également évoqué la possibilité de développer un lien intergénérationnel entre les écoles, le Jas de Malivert et l'EPS Vallée de la Blanche.

Nous avons par ailleurs rencontré la Principale du collège pour faire un point sur les effectifs (actuels et à venir), lancer une réflexion sur l'ouverture d'une option au collège afin de le pérenniser. Nous avons rencontré l'Inspecteur d'Académie au mois d'octobre à ce sujet.

Le centre de loisirs de Seyne a été ouvert du 6 juillet au 21 août et nous réfléchissons à une solution pour l'ouvrir le mercredi en journée et pendant toutes les vacances.

Le cheminement piétonnier est en cours de réalisation, il permettra à nos jeunes de rejoindre le pôle sportif en toute sécurité.

Je travaille, actuellement sur la réouverture du conseil municipal des jeunes. Nous voulons leur donner la parole afin qu'ils s'impliquent dans des projets pour la commune.

Nous réfléchissons également à l'attribution d'une bourse pour les jeunes dont les études permettraient un retour à Seyne.

Enfin, un groupe de travail intercommunal a été créé afin de réfléchir à l'avenir de notre école et la gestion de celle-ci.

Nous développerons ces trois derniers points durant l'année scolaire en cours.

Fabien PIOLLE

CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ
AU TECHNIQUE ET
INFRASTRUCTURES



BIOGRAPHIE

En couple | 26 ans | 1 enfant | Titulaire d'un Bac Technologique Agriculture

Pendant le lycée j'ai débuté la formation de moniteur de ski. Après l'obtention de mon Bac, j'ai tout d'abord rejoint l'exploitation de mes parents comme aide familial, alternant les saisons de ski et l'exploitation. Je me suis installé en GAEC avec mes parents en 2013. Passionné de sélection bovine en race Limousine, j'ai arrêté les saisons de ski pour me concentrer sur la valorisation de mon cheptel.

MA DÉLÉGATION

- Suivi de l'état et des travaux des infrastructures communales (bâtiments, voirie, ouvrages d'art, ...) comprenant la mise en place d'un plan d'actions annuel notamment en matière de voirie et de déneigement
- Pilotage des services techniques en lien avec le chef des services techniques municipaux
 - Montage et suivi des petits travaux communaux

Dès l'investiture j'ai été interpellé sur l'état d'entretien des abords de route et l'invasion d'herbe dans nos cimetières. Nous avons travaillé en collaboration avec le chef des services techniques pour planifier au plus vite les travaux d'épavage et de tonte.

Nous avons fait un état des lieux de l'ensemble de nos routes communales afin d'établir un plan d'action des travaux les plus urgents.

Les travaux de voirie sur les secteurs les plus critiques ont eu lieu cet automne.

Des devis ont été établis pour l'ensemble des voies endommagées restantes.

Un marché public est en cours pour la période 2021/2024 qui permettra l'utilisation de la DETR, d'un montant de 200 000€, subvention alloué au refuge et réorienté vers la voirie en février 2020.

Nous avons travaillé ensuite sur la mise en sécurité des ponts pour un remplacement des gardes corps en mauvais état, la sécurisation des murs et murets

des parvis de l'église de Saint-Pons et de la mairie. Des devis sont également à l'étude.

Un nouveau plan de déneigement va être mis en place afin d'améliorer la circulation et l'accessibilité du village.

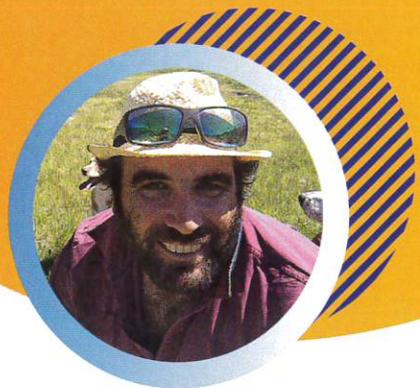
Faisant partie avec Guillaume CHABOT de la commission agriculture, nous avons, en collaboration avec Anthony JULIEN chef des services techniques, étudié la problématique du pont bascule, celui-ci n'étant plus opérationnel depuis plusieurs années.

Nous avons travaillé sur différentes options possibles (système avec monnayeur ou en libre service).

Nous avons opté pour le système en "libre service gratuit" pour sa simplicité d'entretien et d'utilisation. La mise en service devrait être effective au printemps.

Thomas SILVE

CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ À
LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE



BIOGRAPHIE

En couple | 36 ans | 2 enfants | Diplômé d'un Bac Ski étude | Diplômé Master II intitulé droit de la montagne
Je me suis fixé à Seyne avec ma compagne en 2011, j'exerce depuis comme clerc de l'office notarial et comme moniteur de ski à Montclar. Je m'intéresse depuis toujours à la politique locale, et suis très motivé par les défis auxquels notre commune est confrontée : restructuration de notre offre touristique face au changement climatique, maintien de la qualité de vie, du niveau d'emploi, afin d'attirer de nouveaux habitants tout en permettant à nos enfants de rester au pays, poids de la commune au sein de Provence Alpes Agglomération, ainsi que par quelques idées plus modestes.

MA DÉLÉGATION

- Mise en œuvre de mutualisations avec les communes voisines
- Lancement et pilotage d'une réflexion relative à création d'un syndicat de communes et/ou d'une commune nouvelle
- Suivi des projets de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération en soutien à la conseillère communautaire

Dans cette thématique de l'action communale, le travail des membres de la commission sera d'une part axé sur le suivi des actions de Provence Alpes Agglomération, au soutien de notre conseillère communautaire, d'autre part sur la collaboration avec les communes voisines.

Concernant la communauté d'agglomération, nous tâcherons de faire en sorte que la commune et la vallée pèsent autant que faire se peut dans les décisions. Lors du conseil d'installation le 15 juillet dernier, les deux vice-présidences qu'avaient obtenues les élus de l'ancienne CCPS ont été conservées; Nathalie ESCLAPEZ est vice-présidente aux activités de pleine nature tandis que Benoît CAZERES est chargé, notamment, de la « contractualisation » (c'est à dire des conventions entre les porteurs de projets, publics ou privés, et P2A, qui apporte une aide à la réalisation de ces projets au moyen notamment de fonds européens). Ces deux secteurs me semblent éminemment stratégiques à l'heure où nous devons repenser notre offre touristique.

Il s'agit aussi d'être en relation avec les services assurés par P2A, en particulier l'eau et l'assainissement, pour faire remonter les informations du terrain et proposer nos idées sur le plan pratique. On peut noter, sur ce point, que l'agglomération a réaffirmé son soutien à l'abattoir en reconduisant la subvention nécessaire à son fonctionnement annuel. A l'échelle de notre territoire montagnard, nous voulons favoriser la coopération des communes, par des mutualisations de services, des ententes sur des actions précises ou en créant, pourquoi pas, un groupement de communes compétent en certains domaines. Je pense personnellement aux stations de ski. Il s'agirait d'avoir à terme, derrière les gestionnaires des 3 stations, une structure bien plus solide financièrement que nos petites communes, en cas de gros coup dur. Tout cela sera à définir avec nos collègues de la vallée et des vallées voisines, que nous avons commencé à rencontrer.

Maxime MUSSO

CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ À
LA VIE ASSOCIATIVE
ET AUX FESTIVITÉS



BIOGRAPHIE

En couple | 30 ans | Ingénieur agronome, entrepreneur.

Après avoir obtenu mon baccalauréat à Digne-les-Bains, j'ai poursuivi mes études en classes préparatoires à Marseille, afin d'intégrer une école d'Ingénieur Agronome à Rennes. Ces études m'ont conduit à devenir Chef de Produit pour une grande entreprise de la nutrition animale, principalement pour l'élevage bovin et porcin. Mais après plus de 10 ans loin de Seyne et de la vallée (d'abord Marseille, puis Rennes et enfin Lille), j'ai eu besoin de revenir aux sources et de créer ma propre entreprise, La Vinciane, spécialisée dans la production de liqueurs des Alpes. Cela fait donc deux ans que je suis de nouveau installé à Seyne et m'implique dans la vie du village via le comité des fêtes, et bien sûr au sein du conseil municipal.

MA DÉLÉGATION

- Lien avec les associations pour toutes les questions administratives, logistiques et techniques
 - Instruction des demandes de subvention déposées par les associations
 - Pilotage de la commission intercommunale des associations
 - Organisation des festivités relevant de la commune

Je suis conseiller municipal délégué à la Vie Associative et aux Festivités. En cette période délicate du fait des risques liés au nouveau coronavirus, nous avons tenu à maintenir des animations dans le village. Nous prenons très au sérieux les craintes de la population vis-à-vis de l'épidémie et chaque animation s'est tenue dans le respect des gestes barrières et avec l'aval de la Préfecture. Nous avons donc pu profiter du feu d'artifice du 14 juillet, et d'animations sur la place à cette occasion (forains et concert). De la même manière, la fête du Concours Mulassier a pu avoir lieu aussi bien à la Maison du Mulet qu'au centre du village. De plus, avec la mise en place des jeudis animés, les petits et les grands ont pu se retrouver sur la place d'Armes pour un moment de convivialité. Nous travaillons très étroitement avec les associations d'animations du village (Comité des fêtes, Anima Seyne, Dynamique Seynoise,

Comité de Station du Grand-Puy) pour permettre à tous de profiter au mieux de notre cité en période de vacances et en dehors. Bien sûr, nous soutenons également toutes les autres initiatives dans la commune, notamment la Foire d'Octobre, grande manifestation de l'automne. L'autre pan de cette commission est la relation entre la mairie et les associations du village et de la vallée. Nous soutenons un grand nombre de projets via des subventions, que ce soit pour le fonctionnement des structures, ou pour les événements ponctuels organisés. A ces subventions s'ajoutent les aides matérielles que peut apporter la mairie, ou les prêts de salles communales. L'objectif est d'essayer de satisfaire au mieux les besoins du tissu associatif seynois avec les moyens dont nous disposons, afin d'apporter à tous un large choix d'activités sportives, culturelles ou dans tout autre domaine.



CORONA VIRUS
DISEASE (MALADIE)-2019

LA COVID-19

Nous souhaitons, adresser nos remerciements les plus sincères aux agents communaux de la mairie: aux services techniques, administratifs et techniciennes de surface ayant assuré la continuité du service public, à nos soignants, enseignants, sapeurs-pompiers, éboueurs, forces de l'ordre, et à tous ceux qui ont poursuivi leur travail pour nourrir le pays. Nous saluons également les Seynoises et les Seynois pour leur respect des règles sanitaires.

PROTOCOLE ECOLES

Les écoles ont été fermées du 17 mars au 11 mai 2020. Pendant le confinement, 3 enfants du personnel soignant de l'EPS de la Vallée de la Blanche ont été accueillis par des enseignants : Mmes RUIZ, MICHEL, HERMET et M. HUMEAU et des agents communaux : Mmes BERNARD, CHABOT, BRAHIC. Les décisions gouvernementales prises le jeudi pour le lundi ont nécessité l'implication de tous, adjointe et déléguée scolaire de la mairie, enseignantes, responsable du GIP, agents des services techniques et agents de nettoyage et de désinfection des locaux.

Pour la 1ère phase du déconfinement au 11 mai, un questionnaire a été envoyé aux familles pour connaître les enfants dont les parents souhaitaient le retour en classe, inscriptions au restaurant scolaire, étude du matin et transports. 26 élèves se sont inscrits au primaire sur 64 et 10 en maternelle. Au vue des règles sanitaires strictes, un gros travail de marquage au sol (cour et classe) d'organisation des classes et de la salle de restauration a marqué la volonté de chacun de répondre aux normes sanitaires et à la sécurité des enfants et des enseignants .

Lors de la 2ème phase du déconfinement, les consignes reçues le jeudi 4 juin pour le 8 juin se sont allégées en terme de distanciation sociale. Nouveau questionnaire envoyé aux familles. Pas de problème à l'école maternelle, 15 élèves sont présents. 35 élèves retournent à l'école élémentaire, nous obligeant à constituer des 1/2 groupes avec école sur les lundis/mardis ou jeudis/vendredis. Il nous a été impossible d'organiser des activités pour compenser les 2 jours sans école par manque de salles disponibles et de personnels pour assurer les activités, le ménage et la désinfection.

Le 22 juin, soit une semaine plus tard, l'école est obligatoire. Les consignes sanitaires sont encore allégées. Pas de problème à l'école maternelle. Au primaire seuls 8 élèves sur 64 ne sont pas retournés à l'école.

Nous remercions les parents pour leur compréhension et leur adaptabilité lors de cette période très mouvementée.

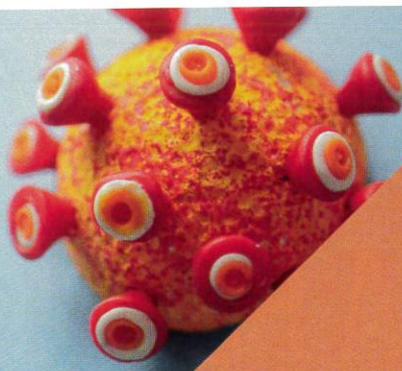
Avec un protocole sanitaire allégé, la rentrée des classes s'est bien déroulée. Le masque est obligatoire à partir de 6ans.

CETTE PERIODE D'URGENCE SANITAIRE A PERMIS L'EMERGENCE D'ACTIONS CITOYENNES COMME LA CONFECTION DE MASQUES TISSU DITS GRAND PUBLIC AUX NORMES AFNOR. DES MASQUES DU MEME TYPE ONT EGALEMENT ETE DONNES PAR LA MAIRIE AUX HABITANTS. NOUS REMERCIONS LES COUTURIERES ET COUTURIERS DE CETTE INITIATIVE D'AUTRES ACTIONS D'AIDE AUX VOISINS POUR LES COURSES, LA SURVEILLANCE DES PERSONNES ISOLEES OU FRAGILES ONT PERMIS DE PASSER CETTE PERIODE DANS LA SERENITE.



2500 MASQUES TISSU CONFECTIONNÉS ET PRÈS DE 2000 DISTRIBUÉS.

MERCI À LUMIE, MIREILLE, ANNICK, ANNIE, BRIGITTE, CHRISTIANE, DANIELLE, ELISABETH, EVELYSE, FAN, FRANÇOISE, DEUX LAURENCE, LILY, AURÉLIE, MANUE, MARIE FRANCE, MARIE THÉRÈSE, MARTINE, NADINE, NATHALIE ET SERGE.



PROTOCOLE PISCINE

Du 2 au 22 juin, après une période test, la piscine a pu ouvrir. Le risque de transmission hydrique du virus de la covid 19 est minoré du fait d'une eau chlorée aux propriétés désinfectantes et ne présente pas de risque de contamination avérée (source SF2H- société française d'hygiène hospitalière).

L'ouverture de la piscine de Seyne a été une opportunité pour les habitants de Seyne et les touristes.

Cette ouverture s'est réalisée dans le respect des normes de désinfection appropriées. La procédure de lutte contre le coronavirus nous a obligé à limiter les regroupements dans tous les locaux de la piscine. Nous remercions Yannick DUBOT pour son concours à l'ouverture et les trois techniciennes de surfaces qui se sont relayées, pour assurer le ménage et la désinfection tout au long des journées d'ouverture.

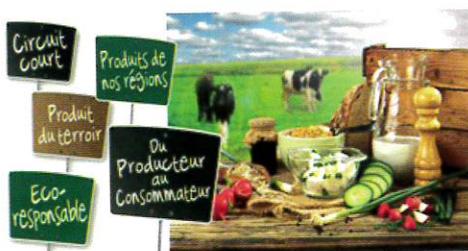
DERNIÈRES INFOS

Depuis la rentrée de septembre, malheureusement il y a bel et bien eu une reprise épidémique préoccupante : le nombre de nouveaux cas a augmenté plus vite que le nombre de tests pratiqués.

Avec le passage du département en zone rouge, lundi 28 septembre la préfecture a annoncé de nouvelles mesures sanitaires valables dans toutes les Alpes-de-Haute-Provence : les fêtes, mariages, tombolas, événements associatifs, fêtes d'anniversaire, communions... ne pourront pas compter plus de 30 personnes. Les salles polyvalentes, les salles des fêtes et autres établissements recevant ce type d'événements devront respecter cette jauge.

Ensuite le masque sera désormais obligatoire dans une zone de 30 mètres aux abords de toutes les entrées et sorties des établissements scolaires et aux abords des arrêts de bus. Il est aussi rendu obligatoire dans tous les marchés, foires, vide-greniers et fêtes foraines.

La piscine de Seyne est restée ouverte. Chaque section sportive et association a reçu les nouvelles directives de notre Préfète. Les parents des enfants scolarisés ont été informés des consignes par les Directrices et Principales du Collège.



LA COVID A FAIT DES DÉGÂTS CHEZ NOS COMMERÇANTS OBLIGÉS DE FERMER. NOUS AVONS CONSOMMÉ AU PLUS PRÈS DE CHEZ NOUS. LE MONDE D'APRÈS, NE TIENT QU'À NOUS TOUS, CONTINUONS DE CONSOMMER LOCAL.



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR NE PAS RELÂCHER VOTRE VIGILANCE DANS LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES, DE DISTANCIATION ET DE PORT DU MASQUE.



LE REFUGE DE LA RÉSINIÈRE

FIN DU PROJET PAR VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 18 JUIN 2020

Comme vous le savez, le refuge a fait l'objet d'un large débat durant la campagne électorale. Lors des différentes rencontres avec la population, notamment les réunions de quartiers, organisées par la liste « Vivons Seyne », vous vous êtes exprimés en notifiant « le refuge » comme le projet à arrêter tout de suite.

Ce projet, ne correspondait pas aux attentes des Seynois pour plusieurs raisons :

- **Impact financier :**

Le projet a un coût total estimé à 1 775 714 € HT (projet + études), comprenant des subventions.

En octobre 2019, des subventions avaient été accordées de l'ordre de 200 000€ sur la première tranche de travaux (captage des sources de la blanche et terrassement), ces subventions pourront être réutilisées pour la construction d'un équipement touristique d'hébergement.

En février 2020, la part de subvention d'Etat pour la seconde tranche de travaux de l'ordre de 200 000€ concernant l'élévation du bâtiment a été redirigée sur la voirie et non pour le refuge. Les subventions du refuge n'étaient pas actées, et ce bâtiment aurait coûté aujourd'hui très cher si les travaux avaient commencé.

La construction de ce type d'équipement, dépasse souvent les prévisions de financement en terme d'investissement et le coût du fonctionnement s'avère mal estimé, c'était ici le cas avec la vétusté qui n'était pas prise en compte.

- **Environnemental :**

Les études menées par les différents acteurs de l'environnement (ONF, naturalistes, ingénieurs écologue...) montrent plusieurs impacts dont certains irréversibles sur les espèces présentes sur le lieu de construction du refuge.

Le lagopède alpin, est une espèce en voie d'extinction sur le territoire national, dans notre département il est en plan de chasse 0, dû à sa présence rare.

La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) mène une campagne nationale pour protéger cette espèce vulnérable, celle-ci n'étant protégée à ce jour que par une directive oiseaux en zone Natura 2000. Dans notre vallée, le lagopède alpin est présent sur la zone prévue à la construction du refuge.



*Parce que notre vallée est un
trésor, il nous faut la protéger*



C'est le seul endroit dans la vallée de la Blanche où il hiverne et nidifie. Les rapports mettent en évidence la disparition de cette espèce. La loi ERC (Etudier Réduire Compenser) donne l'obligation au porteur de projet de trouver une solution afin de remédier à la disparition de l'espèce (réimplantation, déplacement...). A ce jour, aucune solution n'est apportée en ce sens. La grenouille rousse, espèce protégée, aurait elle aussi été amenée à disparaître si les sources de la blanche avaient été captées.

En 2017 des arbres subfossiles ont été découverts vieux de 2000 à 10000 ans sur le site de la « Grande Montagne », aucune étude de détérioration de ces fossiles n'a été menée.

L'hiver 2017-2018, le site a été touché par de nombreuses avalanches dont une particulièrement impressionnante. L'exploitation hivernale comme prévu était un risque élevé pour les usagers qui auraient eu à traverser ces nombreux couloirs d'avalanches.

- Pastoralisme :

La zone est utilisée par un troupeau bovin et équin l'été, il permet de maintenir un paysage ouvert et apporte un effet très positif dans le maintien de certaines plantes (apport de matière organique) et batraciens (création de trous d'eau près des zones d'abreuvement).

Les éleveurs étaient inquiets quant à l'éventuel afflux touristique sur le site pastoral de la Grande Montagne. Ils demandaient une étude du comportement des bovins afin de limiter les accidents. La présence du loup rend à ce jour les vaches agressives et un public mal informé peut être mis en danger. Leurs demandes n'ont jamais abouti jugeant la démarche non obligatoire. La Chambre d'Agriculture, le Cerpam, les différents syndicats agricoles se sont opposés au projet. Certains par votes ouverts lors de commissions, d'autres par des courriers officiels, montrant toutes les contraintes du tourisme sur des lieux de pastoralisme.

- Concertation :

Depuis le début de ce projet, la population a été mise de côté, le projet a été mené en ne laissant à personne la possibilité de s'exprimer. Quand le projet est apparu au grand jour, une consultation a été demandée afin de porter auprès des citoyens des précisions sur l'ensemble du projet et lui laisser le choix de la décision Celle-ci a été refusée laissant la population en proie à de nombreuses questions.

Nous mettons à votre disposition tous les documents liés au refuge à la mairie.

@photos Patrick LE MEIGNEN





Point financier refuge

- Montant total du projet : 1 775 714 € HT
- Montants subventions accordées non perçues : 373 262,99 €
- Emprunt réalisé : 168 000 €
- Dépenses déjà engagées depuis le lancement du projet : 247 887,72 € TTC
- Subventions perçues au titre des études et de la MOE : estimatif 80 172,99 €

Point finances générales

La commune de Seyne dispose d'un budget principal et de 6 budgets annexes. Pour 2019 les comptes administratifs ont été arrêtés comme suit :

1/ Budget principal de la commune

Excédent de fonctionnement : 145 351 €.

2/ Budget annexe chaufferie bois

Excédent de fonctionnement : 19 660 €

3/ Budget annexe transport scolaire

Déficit de fonctionnement : 579 €

4/ Budget caveaux

Ni dépenses ni recettes de fonctionnement en 2019. Ce budget est utilisé uniquement lors de la vente de caveaux.

5/ Budget cantine

Excédent de fonctionnement : 7 504 €

6/ Budget Jas de Malivert

Déficit de fonctionnement : 2231 €

7/ Budget remontées mécaniques

Déficit de fonctionnement : 32 038 €

Le budget Eau et assainissement a été clôturé suite au transfert de cette compétence à Provence Alpes Agglomération.

Point sur l'endettement

Endettement total de la commune au 31/08/2020 :

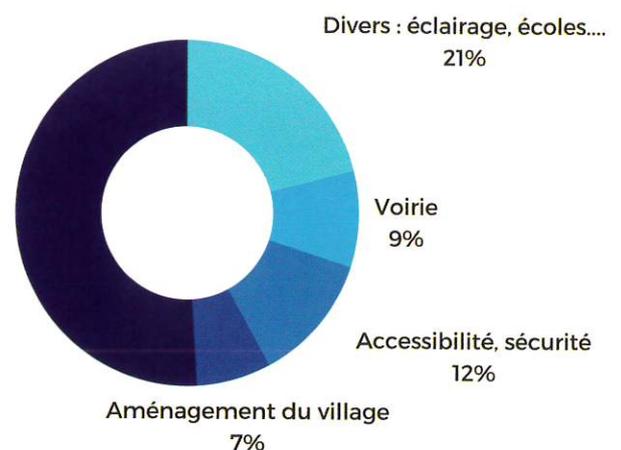
Total : 4 708 932 € (dont 1 338 711 € liés au transfert de compétences et compensés par l'Agglomération) dont 2 162 760 € qui concernent le Grand-Puy.

Remboursement annuel d'emprunts : 344 819 € dont 128 751 € concernant le Grand-Puy et 61 683 € compensés par un versement de Provence Alpes Agglomération.

Endettement par habitant (sur la base de 1362 habitants) : 3457 €.

ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANNÉE 2020

Acquisition et travaux de locaux commerciaux
51%





LA PAROLE AUX ELUS

UN POINT SUR LES FINANCES

Maxime MUSSO et Thomas SILVE conseillers municipaux.

Comme vous le savez, les deux conseillers municipaux issus de la liste SEYNE VERS L'AVENIR.

Nous avons adopté une position constructive, agissant pleinement dans le cadre de nos délégations respectives – remercions au passage M. le Maire de nous les avoir confiées - tout en participant aux débats et aux décisions de manière indépendante. Nous tenons à revenir ici sur le vote du budget lors du Conseil du 31 juillet dernier, et particulièrement sur le recours à l'emprunt pour financer le programme des 100 jours de nos ex-adversaires. Il est donc prévu que la commune souscrive 3 prêts à hauteur de 663.000 euros pour payer les divers investissements effectués cette année : 385.000 fléchés sur Carrefour, 168.000 d'emprunt "refuge", et 110.000 pour que le budget soit équilibré, correspondant au coût des "projets 100 jours". S'il est normal qu'une liste réalise le programme pour lequel elle est élue, il nous semble déraisonnable d'entamer notre capacité d'emprunt, sans prévoir les recettes qui permettront de payer les futures échéances. Fallait-il tenir coûte que coûte l'objectif 100 jours en cette année si particulière? Au point, peut-être de pénaliser les futurs grands aménagements que mérite Seyne les Alpes tels une nouvelle école, la réfection de la place d'Armes, ou autre ? Nous avons sollicité une réunion de la commission finances sur le sujet, sans succès.

Évoquons enfin l'emprunt "refuge". Annoncé au départ sur DICI.TV à hauteur de 220.000 euros, il est finalement tombé à 168.000 euros et consistera à récupérer les dépenses effectuées en 2019 et celles de 2020 liées à l'annulation du projet. Au-delà de l'illogisme consistant à emprunter pour un équipement qu'on ne réalise pas, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'en l'étalant dans le temps, le programme des 100 jours n'était pas incompatible avec la construction du refuge, bien au contraire.

Nathalie ESCLAPEZ 1ère adjointe déléguée aux finances.

L'emprunt pour l'acquisition de Carrefour ne restera pas sans recette en face puisque le local commercial en question est destiné à être loué, avec un loyer couvrant le remboursement d'emprunt.

Celui-ci aurait été réalisé quelle que soit la municipalité élue, sur le même principe.

Les 168 000 € d'emprunt « refuge » vont servir à couvrir les dépenses qui ont été générées par les diverses études et la maîtrise d'œuvre. Ces dépenses ont certes déjà été engagées et l'emprunt est fait a posteriori mais si le projet avait été mené à son terme le financement n'aurait été bouclé qu'en fin de projet, avec l'inclusion de ces dépenses.

La question peut également être posée en d'autres termes : « si la population avait été associée, ou tout du moins écoutée, dès le début du projet, peut-être qu'il n'y aurait pas eu toutes ces dépenses qui désormais nous empêchent de financer d'autres projets... »

Enfin les 110 000 € servant à financer les 100 jours correspondent à des investissements réels.

Le fait de regrouper en un seul emprunt les différentes dépenses limite notamment les frais bancaires associés. Que nous fassions un ou plusieurs emprunts avec en face un objet précis ne change pas la capacité de remboursement. Les « 100 jours » n'ont jamais eu vocation à s'opposer au projet de refuge, mais plutôt à recentrer l'action municipale sur le quotidien des Seynois.

Quant aux recettes qui serviront à rembourser ces 2 emprunts précédents il n'est pas sans rappeler que certains investissements de « confort » pour la population ou nos touristes ne nécessitent pas forcément de « rentabilité ».

Nous restons sur des montants modestes qui, par ailleurs, s'ils n'apportent pas de recettes directes ont un effet à plus long terme (installation de nouvelles familles dans un cadre de vie agréable, touristes qui ont envie de revenir et de consommer sur place...).

Les pigeons, une nuisance quotidienne.

Depuis le début de la campagne électorale, nous sommes interpellés sur les nuisances causées par les pigeons, de plus en plus nombreux au sein du village, qui causent des dégâts au niveau des toitures et un état d'insalubrité.

Les pigeons peuvent entraîner différentes craintes :

- Le risque sanitaire : les pigeons peuvent être porteurs de différentes maladies, bactéries ou virus comme par exemple la trichomonase, les salmonelles, la toxoplasmose,...

Si ces dernières se transmettent rarement à l'homme par ce biais-là, les personnes fragiles (enfants, personnes âgées, femmes enceintes,...) peuvent toutefois être touchées.

- Les déjections : les fientes des pigeons (jusqu'à 12kg/an/pigeon) sont corrosives pour les pierres des bâtiments comme par exemple les monuments historiques et le coût du nettoyage peut atteindre plusieurs milliers d'euros par an.

- Nuisances sonores et olfactives : la présence d'une colonie de pigeons dans des combles peut entraîner des nuisances sonores (roucoulement) et olfactives (fientes).

- Les dégâts sur les bâtiments : les fientes, les cadavres, les nids, ou encore les plumes peuvent obstruer les conduits d'eau, les gouttières,...

Nous réfléchissons à différents moyens pour limiter et à terme, ne plus avoir de pigeons au sein du village. Plusieurs organismes ont des solutions, un état des lieux de notre village est en cours pour déterminer les lieux de nidification et de nourrissage.

Nous demandons à la population résident à Seyne de tout mettre en œuvre pour le bon déroulement de cette opération. Vous pouvez nous aider en condamnant les trous de vos toitures.

Artisans, commerçants, entreprises.

Avec l'arrivée prochaine d'un futur site internet, plus moderne et pratique, nous vous proposons un formulaire en ligne, disponible sur la page d'accueil de notre site www.seyne.fr.

Celui-ci sera à retourner à la mairie. Il vous permettra d'être référencé sur le futur site.

Les utilisateurs pourront facilement savoir qui joindre ou à quelle heure se rendre dans un commerce par exemple.



VIE DE LA COMMUNE

Offre de paiement de proximité.

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires afficheront ce logo.

Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

A Seyne, le Bar le Forestier adhère à ce système et propose le paiement de proximité.

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces*,
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Rejoignez des groupes de travail! Soyez acteurs de notre commune.

Afin d'être pleinement efficace, l'action du Conseil municipal repose sur des conseillers municipaux délégués qui sont tous titulaires d'une délégation et d'une feuille de route. La population, comme annoncé lors de la campagne électorale, sera pleinement associée à l'action municipale. Si l'épidémie de Covid-19 a restreint nos modes de réunions et d'interaction, nous espérons que cela ne soit plus le cas au printemps prochain.

Dans l'attente nous avons tout de même décidé de créer 3 groupes de travail réunissant élus et citoyens sur des projets précis : l'école, le village et le Grand-Puy.

L'école : comme annoncé dans le programme municipal, celle-ci sera déménagée dans les locaux de l'ancien hôpital. Cet aménagement souhaité par la municipalité au lieu de la création d'un tout nouvel établissement, doit trouver sa place dans le village et interagir avec lui. Cheminements piétonniers, parkings, aménagement de la cour avec un espace naturel et ludique, espaces partagés avec les autres établissements scolaires,... Autant de points à travailler ensemble.

Le village : l'opération ORT dans laquelle la commune a décidé de s'inscrire va permettre de donner un nouveau souffle à l'habitat et au commerce dans le centre ancien. Les services publics et les espaces publics sont les deux autres piliers qui permettront de faire rayonner notre village à nouveau. Quelles priorités, quelles fonctionnalités, quels aménagements ?... Réapproprions nous notre village en participant à sa métamorphose !

Le Grand-Puy : la station est à un tournant de son histoire et doit massivement diversifier ses activités pour continuer à être un pôle touristique et, demain, pourquoi pas, devenir un exemple en matière de reconversion. Ce parc de loisirs 4 saisons doit-il conserver la neige, doit-il être pour les familles ou plutôt les sportifs confirmés ?... Travaillons ensemble à cet avenir. La journée portes ouvertes nous a permis de démontrer notre volonté a donné la possibilité à de nombreux seynoïses de redécouvrir le site.

Plusieurs se sont inscrits dans le groupe de travail. Venez les rejoindre!

Si vous êtes intéressés par l'un de ces groupes, veuillez adresser un mail à mairie@seyne.fr en indiquant votre nom et vos coordonnées ainsi que le groupe que vous souhaitez rejoindre.

Les réunions, rendez-vous de terrains,... se tiendront environ une fois par trimestre.

Avis aux volontaires!

VIE DE LA COMMUNE

Journée citoyenne

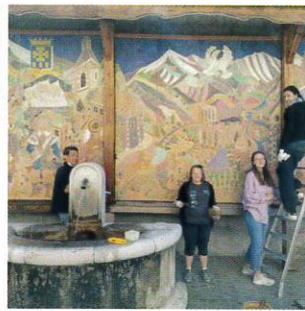
" Beau succès pour cette première journée citoyenne qui a rassemblé plus de 50 personnes autour de petits travaux de nettoyage et embellissement du village"



Rassemblement sur la Place d'Armes et répartition des tâches



Une belle équipe de 50 bénévoles



Travaux de nettoyage et peinture au village



Travaux de désherbage en famille et dans la bonne humeur



Avant

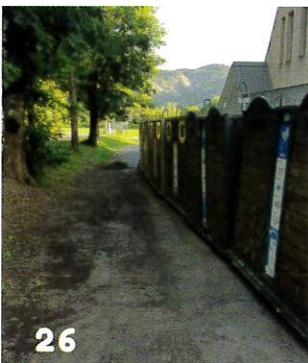


Après

Travaux d'élagage et débroussaillage des jardins et du Fort



Nettoyage autour des containers et peinture Maison des Jeunes



Rendez-vous au printemps prochain, plus nombreux encore!

NOS SERVICES DE SECOURS

LES POMPIERS "PROTÉGER ET SERVIR"

Remise de galons à notre chef de centre Christophe ROBERT, promu Commandant.

Le 25 septembre dernier, le Capitaine Christophe ROBERT s'est vu remettre le grade de Commandant par le directeur par intérim du SDIS. Une première pour le centre de secours de Seyne qui, jusqu'à présent n'avait jamais été dirigé par un commandant.

Cette élévation vient saluer l'engagement d'un homme mais aussi, et plus largement, comme le commandant Robert l'a dit lui-même, «de toute une équipe car il n'y a pas de chef sans troupes».

La cérémonie s'est tenue dans la cour du centre d'incendie et de secours de Seyne en comité réduit en raison de la situation sanitaire.

Malgré tout, l'esprit chaleureux que l'on connaît aux pompiers était bien présent.

Depuis le 1er janvier 2021 le lieutenant Esclapez est devenu chef du centre de secours. Son adjoint est le lieutenant DIB.

Le commandant Robert est désormais adjoint au commandant de la compagnie de Barcelonnette

La mairie, tout au long du mandat, sera aux côtés de cette grande et belle famille qui œuvre pour notre sécurité à tous.



Le mot de Christophe ROBERT

Chers Seynois,

Le nombre de secours augmente chaque année et le nombre de pompiers actifs disponibles en journée diminue.

Les pompiers ont besoin de vous.

Si vous avez entre 16 et 55 ans, si vous souhaitez vous investir pour aider la population, intégrer un groupe et une équipe, que vous soyez étudiant, actif ou non, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Vos compétences pourront nous apporter beaucoup.

Mais attention, cette démarche doit être faite en sachant que cet engagement vous demandera du temps et un respect des règles.

Si malgré tout l'envie vous prend de nous rejoindre, n'hésitez pas à venir taper à notre porte ou à nous contacter par téléphone ou mail. Du personnel pourra vous accueillir du lundi au vendredi de 9h à 17h du 15 décembre au 31 mars

Contacts :

- Lieutenant Sébastien ESCLAPEZ: 06 08 30 52 88
- Courriel : CISSYN@sdis04.fr





REGISTRE

D'ÉTAT CIVIL

DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

NAISSANCES

Matt CLAVE, né le 13 janvier 2019
Améline DERBEZ, née le 11 avril 2019
Eliott GIEU, né le 2 octobre 2019
Mathéo SAVORNIN, né le 26 octobre 2019
Léna SAVORNIN, née le 15 novembre 2019

MARIAGES

Philippe BRIMICOMBE et Sylvie BIGLIA, le 20 avril 2019
Matthieu SCHIRA et Mathilde DES ROBERT, le 22 juin 2019
Mohamed ZERMANI et Delphine CHABOT, le 17 août 2019
Patrice CHARRIER et Carole MARTIN, le 24 août 2019
Rémi RENAUDO et Vanessa REYNOUD, le 24 août 2019
Julien DELPECH et Laurie ROUTIER, le 14 septembre 2019

DÉCÈS

Nicole CHARBONNIER veuve GROUES, le 3 janvier 2019
Monique FERRUIT, le 5 janvier 2019
Daniel BRUNET, le 7 janvier 2019
Michel JAME, le 10 janvier 2019
Denise ROUGON veuve CHAMPSAUR, le 28 janvier 2019
Georges ANDRE, le 17 février 2019
Marié-Antoinette SOLDINI, le 16 mars 2019
Richard SARGENT, le 11 mars 2019
Odette GILLY veuve DEPAOLI, le 3 avril 2019
Edith BOURDON épouse DUFOUR, le 19 avril 2019
Paulette AUDINEL veuve BEDIN, le 1 mai 2019
Robert BRAHIC, le 17 mai 2019
Aldo CENTELEGUE, le 23 juin 2019
Jeanne FRUGIER veuve TOURNOUD, le 21 juin 2019
Marinette SAUVE, le 27 juillet 2019
Yvonne PEREZ veuve AMOROS, le 31 juillet 2019
Rodolphe GALLINA, le 14 août 2019
Alain JOURDAN, le 18 août 2019
José DE CARVALHO, le 6 septembre 2019
Elisabeth DAUMAS veuve CHARBONNIER, le 1 octobre 2019
Jacques CHAUSSARD, le 13 octobre 2019
Jacqueline BARNEAUD épouse LAURAIRE, le 24 octobre 2019
Yves FREZET, le 2 novembre 2019
Francis DOZIER, le 13 novembre 2019
Jeanne ROUGON, le 15 novembre 2019
Rose ROUBAUD veuve HUBAUD, le 18 novembre 2019
Paulette DAUMAS veuve BERNARD, le 13 décembre 2019



REGISTRE

D'ÉTAT CIVIL

DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020

NAISSANCES

Typhène HERNANDEZ, née le 9 février 2020
Lina GENTIL, née le 3 avril 2020
Capucine SAVORNIN, née le 5 avril 2020
Louis THOMAS, né le 28 avril 2020
Taina VERCAMPT, née le 1 juillet 2020

MARIAGES

Malik DJAHAFI et Marie RAILLON, le 6 juin 2020
Augustin LATIL et Mathilde EYMERY, le 10 juillet 2020
Kévin VIARD et Clémence SUEUR, le 11 juillet 2020
Benoit FOUSSARD et Eve JACQUOT, le 29 août 2020

DÉCÉS

Georges ARAMAND, le 10 janvier 2020
Jeannine PLAUCHU veuve DAUMAS, le 11 janvier 2020
Marie CORCINOS épouse CHARBONNIER, le 31 janvier 2020
Suzanne ROHAUT veuve DEPARIS, le 9 février 2020
Edmond MICHEL, le 10 février 2020
Albert AUBERT, le 23 février 2020
Jean-Pierre MAUREL, le 23 février 2020
Fernande ILLY veuve ANDREIS, le 29 février 2020
Yvette ALFONSI, le 17 avril 2020
Thierry LOUVIGNE, le 18 avril 2020
Yolande PASTRE veuve BOYER, le 22 avril 2020
Denise BONNAFOUX épouse GAUTHIER, le 6 mai 2020
Aline SAVORNIN, le 8 mai 2020
Brice HENRY, le 21 mai 2020
Nicole PHLIPONEAU, le 8 juin 2020
Georges GUASTALLA, le 29 juin 2020
Juliette REYNIER veuve BRUN, le 1 juillet 2020
Lucienne CONILH veuve PEYTRAL, le 6 août 2020
Gilles AUDISIO, le 20 août 2020
Nicolas SIERRA, le 29 août 2020
Jean-Pierre MARTIN, le 29 août 2020
Gaston REMUSAT, le 30 août 2020
Jean ROUGON, le 6 septembre 2020
Serge HANS-VAUTHEROT, le 7 septembre 2020
Roger NAVARINO, le 11 septembre 2020
René VERNET, le 19 octobre 2020
Blanche MOULLET, le 28 octobre 2020
Marcel DAO-CASTES, le 14 novembre 2020
Emma ALLIBERT veuve JAUBERT, le 16 novembre 2020
Maurice LE GUILLOU, le 16 novembre 2020
Eugénie JAMET, le 2 décembre 2020
Arlette GARCIN, le 12 décembre 2020



DU CÔTÉ DU PROGRAMME

LES 100 JOURS

Cette année, avec la situation compliquée liée à la Covid 19, l'investissement n'a pas eu lieu au mois de mars comme prévu mais le 23 mai. Les 100 jours se sont terminés fin Octobre.

Voici le bilan des actions réalisées.

- Arrêter le projet de refuge sur le site de la Résinière **Voté en conseil municipal le 18 juin 2020**
- Soutenir les associations et désigner un élu référent auprès d'elles. **Maintient de l'enveloppe annuelle de subvention et désignation d'un conseiller municipal délégué en la personne de Maxime MUSSO**
- Rencontrer le Président du Département et l'Inspecteur d'Académie pour l'avenir du collège (création d'une section spécialisée, d'un internat...). **Le président départemental a été rencontré le 29 juin puis l'inspecteur d'académie le 1er septembre 2020.**
- Installer des toilettes publiques automatiques gratuites. **Le devis est signé, installation en cours**
- Installer des tables de pique-nique au Grand-Puy, à la station et à l'arrivée du télésiège. **Trois tables de pique nique ont été installées au Grand-Puy, d'autres le seront avant l'été 2021.**
- Etendre les plages horaires d'ouverture de la mairie : le mardi jusqu'à 19h et le samedi de 10h à 12h. **Programme initial de 10h à 12h, modifié et réalisé après entretien et accord du personnel administratif de 9h à 12h**
- Créer une navette reliant les hameaux au village chaque vendredi. **La situation Covid actuelle n'a pas permis la mise en place de ces navettes jusqu'à présent, la première circulera le vendredi 5 février, pensez à réserver au plus tard avant le jeudi 12h en mairie.**
- Installer de nouveaux jeux d'enfants, tables de pique-nique et barbecue à la Maison des Jeunes. **Devis signés, installation en cours des modules reçus**
- Améliorer la communication via la création d'un répertoire (mails, SMS). **Seyne info, joint en annexe, disponible également en mairie et sur le site www.seyne.fr**
- Permettre l'accessibilité de l'ascenseur de la Maison de Pays dès le niveau 0 sur la Place d'Armes. **L'accessibilité se fera par la porte de l'office de tourisme et nécessitera un réaménagement total du rez de chaussé, une concertation est en cours**
- Ouvrir un centre de loisirs dès les vacances de printemps. **Plusieurs possibilités sont en réflexion pour une ouverture dès le printemps et les mercredis le plus tôt possible**
- Redéployer une partie des agents techniques pour assurer une présence continue dans le village (propreté, sécurité ect.) et planifier des astreintes lors d'événements. **En cours de concertation avec les agents**



En vert les actions réalisées
En bleu les actions en cours de réalisation



LE SAVIEZ - VOUS ?

Deux recettes traditionnelles du Pays de Seyne, oubliées puis retrouvées...
Nous vous proposons avec ces deux recettes de vous replonger dans la cuisine d'antan.
Un réel bonheur pour nos papilles, un patrimoine gastronomique à mettre en avant.
Certes, il faut du temps mais comme dit le dicton "la bonne cuisine prend du temps"...
Je remercie l'Association Fort et Patrimoine de m'avoir transmis ces recettes.



"LE POMPAIRE" POMME OU POIRE



Pour 8 personnes

- Prendre 8 pommes ou poires bio
- Les évider et mettre un peu de sucre à l'intérieur
- Les faire cuire pendant 10 min au four entre 150 et 160°C selon la puissance de votre four (ne pas les faire cuire en plein, elles doivent rester croquantes)
 - Préparer de la pâte à pain
 - Étaler la pâte plutôt épaisse, et découper des carrés un peu grand
- Poser les fruits sur les carrés découpés et envelopper les fruits de cette pâte, fermer par le haut
- Faire cuire au four entre 160 et 180°C selon votre four pendant environ 10 à 15 minutes "a vista de nas" (à vue de nez)
 - Dégustez tiède

Variante : Vous pouvez faire cette recette avec de la pâte brisée

"CARNET DE ROUTE DE JEAN PROAL"

La recette qui suit est une invitation au voyage, citée par Jean PROAL dans le livre "Carnet de route de Jean Proal" p52-53

"Venait l'heure du goûter et -- si on avait le temps -- on rentrait, et c'était bien rare si la mère Savornin ou Fanny Reybaud ne sortait pas la cruche d'extrait de genièvre. Alors sur la large et longue tranche de pain bis, toute gaufrée comme un rayon de miel, on étalait d'abord une bonne couche de crème fraîche, puis, par dessus un large huit de genièvre, et l'épais sirop noir se fondait dans la crème en dessinant de belles veines de marbre sombre. Et nous l'avalions à chaque bouchée une large goulée de champs et de prés et de gros coins de montagnes avec leur âcre parfum de plantes amères".



LE SAVIEZ -
VOUS ?"LE CHAÏ"
EXTRAIT DE GENIÈVRE

Pour 7 ou 8 pots

- Ramasser un grand panier d'environ 10L de baies de genévriers (elles sont mures quand elles sont noires l'automne)
 - Nettoyer les grains de genièvre
- Mettre la moitié des baies de genièvre dans une cocotte-minute et remplir celle ci au 3/4 d'eau.
- Faire cuire environ 30 minutes en surveillant que le bouchon de pression tourne bien, parfois il se remplit d'écume.
 - Les égoutter et conserver l'eau de cuisson
 - Renouveler l'opération pour l'autre moitié des baies.
 - Les presser à l'aide d'un pressoir à fruits pour en extraire le jus ou en les aplatissant (attention ne pas les broyer, cela rendrait la confiture amère)
- Ajouter le jus à l'eau de cuisson (on peut ajouter 10% de sucre) et faire cuire pendant 7 à 8h à feu très doux., en remuant régulièrement pour ne pas que ça accroche
 - Mettre en pots

La confiture de genièvre se conserve jusqu'à 20 ans, elle se déguste avec de la crème sur des tartines, avec du fromage blanc, je laisse votre imagination pour accompagner d'autres plats.

D'APRÈS LE TEXTE EN PATOIS DE SIMONE ARNAUD

L'estrech es ena sòrta de melassa facha' me la grena de chaï. Es en'especialita das aups dau sud, mès es rare d'encara en trobar. Èra fòrce lònq a faire :

Chalié Culhir la grena de ginebre (ou la grena de càde) qu'es tant pichota e sus das ramas que ponhon. Par aquò faire, l'òm metié ena palhosa dessor lo buishon (èra en grand banaston fach de palha de sèr). E l'òm picava las branchas em' en baston.

La grena èra passaia au ventaire, puei leishaia banhar dins l'aiga en jorn o dos.



Après, l'òm fasié bulhir 7 a 8 oras dins lo fornèu.

La grena cuecha èra esquichaia dins en destrech.



L'estrech que n'en sòrtié èra redu. Chalie 2 a 4 oras par que devengué ena sòrta de confitura.

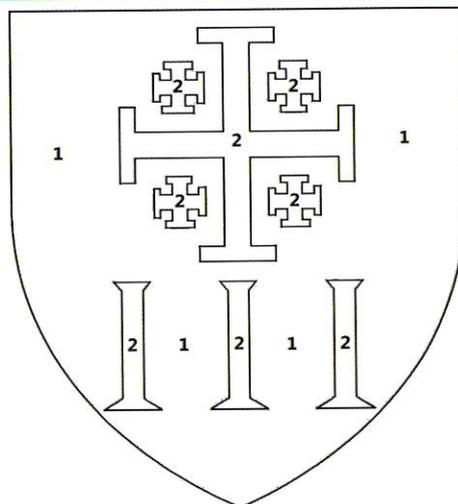
Se lo fasié ensuite bulhir 5 minutas eme en pauc de sucre.

Èra fòrt bon mesclat eme crama de lach sus ena leisha.



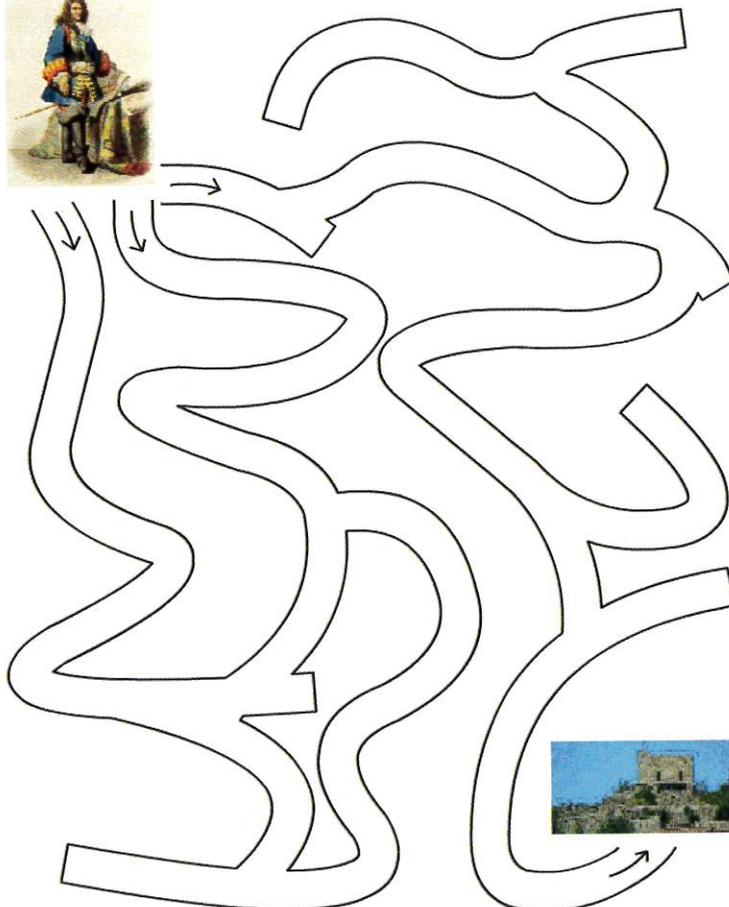
JEU N°1

Colorie les armoiries de Seyne



JEU N°2

Vauban est perdu.
Trace le chemin qu'il doit prendre pour retrouver le Fort



SEYNE INFO

*

Formulaire de consentement à l'utilisation de données personnelles¹

Dans le cadre de l'amélioration de l'information (alertes de la population en cas de risque naturel ou technologique, mise en œuvre du plan communal de sauvegarde, coupures prolongées d'électricité, pollution de l'eau, informations générales de la commune, animations, réunions,...) la Mairie de Seyne vous propose de vous inscrire à la nouvelle version du « Seyne Info », plus proche de vous. Les informations urgentes vous parviendront prioritairement par texto. Les informations générales seront quant à elles diffusées par mail.

Vos données personnelles seront strictement réservées à des textos ou mails d'informations et ne seront pas utilisées à des fins commerciales ou privées. Elles ne seront destinées qu'à la Mairie de Seyne et ne seront pas transmises à des tiers. Vous pourrez à tout moment renoncer à ce consentement sur simple déclaration faite par courrier auprès des services de la mairie. La durée maximale de conservation de vos données est de 10 ans.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

E-MAIL :

Autorise la Mairie de Seyne à utiliser mes données personnelles à des fins d'informations municipales.

Date :

Signature :

**Pour les habitants permanents
souhaitant figurer sur le registre des personnes sensibles
(personnes âgées, isolées, handicapées,...)
nous vous proposons de renseigner ici
les coordonnées de la personne
qui pourra être contactée, par la mairie, en cas d'urgence.**

NOM :

PRENOM :

LIEN ENTRE VOUS ET CETTE PERSONNE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

E-MAIL :

Date et signature de la personne qui sera contactée en cas d'urgence :

Formulaire à retourner
à l'accueil de la Mairie
ou par courrier :
Mairie de Seyne,
43 Rue Grande,
04140 Seyne.

¹RGPD (JO du 21 juin 2018 – Règlement Général de la Protection des Données) nouveau règlement européen sur la protection des données des personnes physiques complété par la loi française (2018-493 du 20 juin 2018) sur la protection des données publiée en juin 2018



FIGHE DE RENSEIGNEMENTS

ENTREPRISES
COMMERCES-ARTISANS

À REMPLIR ET À RETOURNER EN MAIRIE POUR APPARAÎTRE SUR LE FUTUR SITE INTERNET DE LA COMMUNE

NOM DE L'ENTREPRISE

.....

TYPE D'ACTIVITÉ

.....
.....
.....

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi :

Mardi :

Mercredi :

Jeudi :

Vendredi :

Samedi :

Dimanche :

ADRESSE

.....
.....
.....
.....

AUTRE

.....
.....
.....
.....
.....

COORDONNÉES

TEL :/...../...../...../.....

PORT :/...../...../...../.....

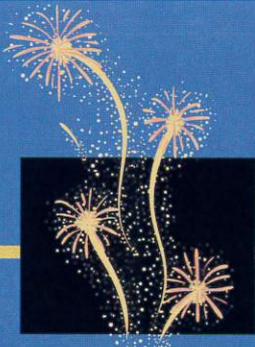
EMAIL :

.....

SITE WEB :

.....

Formulaire à retourner à la mairie de Seyne



2021

BONNE ANNÉE

